



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2022-134

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Bureau de Douane de Limoges /**

87-2022-06-13-00006 - SKonica 1er22061317262 (1 page)

Page 3

## **Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires**

87-2022-08-30-00002 - SPREF87-IC322090108410 (6 pages)

Page 5

Bureau de Douane de Limoges

87-2022-06-13-00006

SKonica 1er22061317262



**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE  
DE DEUX DÉBITS DE TABAC ORDINAIRES PERMANENTS  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (87)**

**Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle Aquitaine**

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment son article 37 ;

**Considérant** la situation du réseau local des débiteurs de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes de la Haute-Vienne a été régulièrement informée ;

**DÉCIDE**

la fermeture définitive des deux débits de tabac ordinaires permanents suivants :

- débit n°8700399T sis 27, avenue du président Sadi-Carnot à **PANAZOL (87350)** ;
- débit n°8700060N sis 1, avenue de la paix à **EYMOUTIERS (87120)**.

Fait à Poitiers, le 13 juin 2022

p/Le directeur interrégional des douanes et droits indirects  
de Nouvelle Aquitaine,

La directrice régionale des douanes et droits indirects  
de Poitiers,

Gisèle CLÉMENT

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES [1, cours Verniaud à 87000 Limoges] dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

Direction Départementale des Territoires 87

87-2022-08-30-00002

SPREF87-IC322090108410



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale des  
Territoires**

## **ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DU BOIS ROND**

La Préfète de la Haute-Vienne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;  
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2022, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;  
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;  
Vu les avis des communes concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

### **ARRÊTE**

- Article 1 : Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 3 de l'arrêté du 14 juin 2022 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1, 2-2 au présent arrêté.
- Article 2 : Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :
- 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,
  - 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.
- Article 3 : Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Pastel  
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217  
87032 Limoges cedex 1  
ddt@haute-vienne.gouv.fr

Article 5 : L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.

Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;  
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;  
Le président du conseil départemental de la Haute-Vienne ;  
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;  
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ;  
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le **30 AOUT 2022**

La Préfète  
La préfète de la Haute-Vienne,

  
**Fabienne BALUSSOU**

## ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

### 1 – Itinéraires dérogatoires permanents :

- Autoroute A20 dans la traversée du département de la Haute-Vienne,
- Routes nationales (RN) n°21, 141, 145 et 147 dans leur traversée du département de la Haute-Vienne,
- RN520 entre l'échangeur n°28 sur l'A20 et son raccordement à la RN141,
- Route départementale (RD) n°235 comprise entre la limite du département de la Charente et l'usine Sylvamo de Saillat-sur-Vienne,
- RD2000,
- RD941 entre Limoges à la limite de la Creuse,
- RD940 entre la RD979 commune d'Eymoutiers à la limite de la Corrèze,
- RD979 entre la RD 941 commune de Limoges à la RD940 commune d'Eymoutiers,
- RD901 entre Châlus et la RD699,
- RD699 entre la RD901 et la RD22,
- RD22 entre la RD699 et « les trois cerisiers »,
- RD675 entre la bretelle de sortie n°67 de la RN141 sens Limoges – Angoulême et la RD941 commune de Saint-Junien,
- RD941 entre la RD675 commune de Saint-Junien et la bretelle d'entrée n°67 de la RN141 sens Angoulême – Limoges,
- RD3 entre la bretelle de sortie n°65 de la RN141 sens Angoulême – Limoges et la RD941 commune de Saint-Victurnien,
- RD941 entre la RD3 commune de Saint-Victurnien et la route communale n°15, commune de Saint-Victurnien



## ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

### 2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de septembre 2022 :

RACCORDEMENT au RESEAU PERMANENT	GESTIONNAIRES	COORD X	COORD Y	LIEU DIT	CP	COMMUNES	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BEAUMONT-DU-LAC (87) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	608344.12242667	6517843.8942898	Pert	87120	BEAUMONT-DU-LAC		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BEAUMONT-DU-LAC (87) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	609324.76423864	6517862.3037407	Pert	87120	BEAUMONT-DU-LAC		
	COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87)	601017.91473555	6526880.8193083		87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT		
	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87)	601236.47601867	6526572.5062537		87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT		
	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNE DE LA CROISILLE SUR BRIANCE (87) COMMUNE DE MEILHARDS (16) COMMUNE DE SURDOUX (87) CTRB BRIVE	593211.24455785	6500401.010706	La Croix de Borde	87130	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE		
	CTRB TULLE							
D940 (87),D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	605618.73752489	6529852.0769535	L'AGE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	La traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de rétang. La vitesse est limitée à 30km/h.	
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	585502.27956534	6504635.1617847	Bretagne	87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	586704.04797343	6607312.2765401	Les Rivaux	87130	SAINT-MEARD		
D3 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNE DE SURDOUX (87) CTRB TULLE	596281.86802923	6500961.4508975	Chez Nanet	87130	SURDOUX		
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MAGNAC-BOURG (87) COMMUNE DE MASSERET (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (87) CTRB BRIVE	584988.66904425	6504074.378763	Nollhas	87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE COMMUNE DE MAGNAC-ROURG (87) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (87) COMMUNE DE SAINT-MEARD (87) COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	584888.64638193	6508828.6163114	La Vallade	87130	SAINT-MEARD		
D940 (87),D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	611273.21802252	6529573.1068223	LANGLADURE	23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE		Domaine communal non concerné. Itinéraire engouiné la RD 7, voir UTT Bourgneuf
D979 (87)	COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	598028.40426376	6515381.346355	I.A ROUSSILLE	87130	NEUVIC-ENTIER		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	610924.25692488	6511694.0636542	SERRUT	87120	NEDDE		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE REMPAT (87) CTRB TULLE	611080.60597506	6511906.5577025	SERRUT	87120	NEDDE		

## ANNEXE 2-2 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

### 2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de septembre 2022 :

RACCORDEMENT au RESEAU PERMANENT	GESTIONNAIRES	COORD X	COORD Y	LIEU DIT	CP	COMMUNES	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
D841 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-AMAND-JARTOUDEIX (23) COMMUNE DE SAINT-PIERRE-PALUS (23) COMMUNE DE SALVIAT-SUR-VIGE (87) UTT BOURGANEUF	597147,89159472	6535855,8939219		23400	SAINT-AMAND-JARTOUDEIX		
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	601335,53892161 603866,76154833	6521028,4621184 6513876,2591249	Augne	87120 87120	AUGNE EYMOUTIERS		
D841 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-AMAND-JARTOUDEIX (23) COMMUNE DE SAINT-PIERRE-PALUS (23) COMMUNE DE SALVIAT-SUR-VIGE (87) UTT BOURGANEUF	599399,11282504	6534862,5105387		23400	SAINT-AMAND-JARTOUDEIX		
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) UTT BOURGANEUF	606853,38357405	6526243,1848572		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		suivant l'avis du gestionnaire de la voirie départementale
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	606843,8217813	6526224,1405851		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la levée de l'étang. La vitesse est limitée à 30 km/h	
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SAINT-PIERRE (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	596462,873441599	6512824,0268412		87120	SAINTE-ANNE-SAINT-PIERRE		
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LA-FORÊT (87) COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87)	593912,35114572	6511390,978166	le désert	87130	CHATEAUNEUF-LA-FORÊT		
D841 (23)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-AMAND-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) UTT BOURGANEUF	607972,03013111	6519910,3869076	CHAMPEAUX	87120	SAINT-AMAND-LE-PETIT	La traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de l'étang. La vitesse est limitée à 30km/h.	
D840 (19)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE REMPNAT (87) COMMUNE DE SAINT-AMAND-LE-PETIT (87) CTR B TULLE	607972,25978695	6519907,7138219	CHAMPEAUX	87120	SAINT-AMAND-LE-PETIT		
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) UTT BOURGANEUF	605276,9566931	6525703,0458358		87470	PEYRAT-LE-CHATEAU		
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	605270,57670147	6525709,4255274		87470	PEYRAT-LE-CHATEAU	La traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de l'étang. La vitesse est limitée à 30km/h.	
D841 (23)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) UTT BOURGANEUF	606137,07773985	6524771,6819417		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	La traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de l'étang. La vitesse est limitée à 30km/h.	

## ANNEXE 2-3 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

### 2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de septembre 2022

RACCORDEMENT au RESEAU PERMANENT	GESTIONNAIRES	COORD X	COORD Y	LIEU DIT	CP	COMMUNES	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	608117.93806494	6524790.82161666		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
D8 (23)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LF-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) UITT BOURGANEUF	607218.37394427	6524586.6650843		87470	PEYRAT-LE-CHATEAU		
A20 (19)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MASSERET (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (87) COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	586641.11087228	6502840.2590816	Lavaud	87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
A20 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	587312.89411892	6501790.6127723	Le Mazaud	87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE D EYMOUTIERS (87)	600165.68951964	6514192.8544146		87120	EYMOUTIERS	Avis favorable hormis dans la période du 05 septembre au 15 octobre sur la RD 51a2 entre le carrefour du Montail et le bourg de Saint Martin Château. Le temps de laisser durcir les matériaux de rechargement mis en œuvre sur la chaussée début septembre la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrière et de la levée de l'étang. Vitesse limitée à 30Kmh	Avis favorable hormis dans la période du 05 septembre au 15 octobre sur la RD 51a2 entre le carrefour du Montail et le bourg de Saint Martin Château. Le temps de laisser durcir les matériaux de rechargement mis en œuvre sur la chaussée début septembre
D840 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) UITT BOURGANEUF	608165.62298991	6528632.4319115		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		